



Ensemble scolaire Lamennais

16 rue Lamennais – CS 7001

29177 DOUARNENEZ CEDEX

☎ : 02 98 92 01 27

@ : secretariat.stblaise@lamennais.fr

Année scolaire 2022-2023

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES INTERNES

Nous, soussignés,
autorisons notre fils/fille, élève en
.....

pour tous les internes : à sortir le mercredi après-midi, à partir de la fin du dernier cours jusqu'à 18h15. Si les cours terminent à midi, l'élève doit déjeuner au self.

uniquement pour les élèves de Terminale : à sortir le lundi, de 18h à 19h.

Cette autorisation de sortie n'est valable que pour la ville de Douarnenez. Si un déplacement hors de Douarnenez est nécessaire, nous vous prions d'avertir la vie scolaire au préalable.

Pendant la durée de la sortie, notre enfant est sous notre entière responsabilité. La responsabilité de l'établissement est donc totalement dérogée durant ces temps libres.

A, le2022

Signatures :

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Nous, soussignés,
certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et en acceptons les termes.

A, le2022

Signatures :

L'élève : certifie avoir pris
connaissance du règlement intérieur de l'internat et **s'engage à le respecter**.

A, le2022

Signature :